

HUB2U
Société par actions simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 150 avenue de l'espace – Bâtiment A1 Lot 2
59118 WAMBRECHIES

R.C.S LILLE METROPOLE 853 726 602

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 FEVRIER 2025**

Le DIX NEUF février DEUX MILLE VINGT CINQ, à 14 heures, au siège social, les associés de la Société HUB2U se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. La totalité des associés ayant confirmé leur présence, ces derniers ont décidé de renoncer à une convocation en bonne et due forme par le Président.

Monsieur Didier SIX préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membre du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 20.000 actions de 1 euro chacune composant le capital social de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Une copie des statuts de la société ;
- Le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président et nomination du nouveau Président ;
- Démission du Directeur Général et nomination du nouveau Directeur Général ;
- Modification de l'objet social et de l'article « objet social » des statuts ;
- Modification de la dénomination sociale et de l'article « dénomination » ;
- Augmentation du capital social et modification de l'article « capital social » ;
- Modification de la date de clôture de l'exercice social et de l'article « exercice social » ;
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Didier SIX de son mandat de Président à compter de ce jour. L'assemblée générale lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

L'assemblée générale décide de nommer :

La Société CIBCO, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 952 872 448,

Présidente en remplacement de Monsieur Didier SIX, pour une durée illimitée.

La Société CIBCO, représentée par Messieurs IBLED et CORDELETTE, accepte cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL ET NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Benoît MORTIER de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour. L'assemblée générale lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

L'assemblée générale décide de nommer :

La Société HURRY HUB, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 809 387 319,

Directeur Général en remplacement de Monsieur Benoît MORTIER, pour une durée illimitée.

La Société HURRY HUB, représentée par Monsieur Didier SIX, accepte cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social afin d'y ajouter une nouvelle activité à compter de ce jour et de supprimer l'activité édition, monétisation et diffusion de logiciels, de sites internet, d'outils marketing, de communication, de gestion". L'article 2 des statuts est modifié comme suit :

« ***Article 2 – OBJET SOCIAL***

La société a pour objet :

- *L'activité de consultant en informatique, la réalisation de prestations de services informatiques, de conseils, d'assistance informatique, conception, édition, monétisation et diffusion de logiciels, de sites internet, d'outils marketing, de communication, de gestion et de formation »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'assemblée générale décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : PRELIUM.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

« **Article 3 – DENOMINATION**

*La dénomination de la société est : **PRELIUM** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société. A compter de ce jour, la date de clôture de l'exercice social sera fixée au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'article 6 des statuts, relatif à la clôture de l'exercice social sera modifié comme suit :

« **Article 6 – EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social d'un montant de 20.000 euros par apport en numéraire de la Société CIBCO, à compter de ce jour.

En conséquence, le capital social est porté de 20.000 euros à 40.000 euros.

Cet apport est entièrement libéré et sera enregistré conformément aux dispositions légales en vigueur. L'assemblée générale constate donc la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés comme suit :

Est ajouté à l'article 7, la mention :

« Par une AGE du 1er février 2025, le capital social a été augmenté de 20.000 euros, pour le porter de 20.000 à 40.000 euros par apport en numéraire, entièrement libéré.
Cet apport a donné lieu à l'émission de VINGT MILLE (20.000) actions nouvelles, attribuées conformément aux dispositions légales et statutaires. »

« **Article 8 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE MILLE (40.000) euros.

Il est divisé en QUARANTE MILLE (40.000) actions de UN (1) euro chacune, entièrement souscrites, toutes de même catégorie et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président sortant, le nouveau Président, le Directeur général sortant, et le nouveau Directeur général.

Monsieur Benoit MORTIER,	 <small>Signed with Odoo Sign 460b2045e...</small>
Monsieur Didier SIX,	 <small>Signed with Odoo Sign b58ffec6a...</small>
Pour la Société HURRY HUB, Monsieur Didier SIX,	 <small>Signed with Odoo Sign b58ffec6a...</small>
Pour la Société CIBCO, Monsieur François IBLED,	 <small>Signed with Odoo Sign 34ae756f3...</small>